



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 23/03/2021

DLB 2021/434

L'an deux mille vingt et un et le mardi 23 mars à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, au Foyer des Campagnes à TOURBES, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 17/03/2021

Affichage de la convocation : 17/03/2021

Etaient Présents : 52

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Didier BRESSON, Francis CASTAN, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Rémy GLOMOT, Didier GROUSSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Evelyne GUY, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHES, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, François QUEUX, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Isabelle SILHOL, Jean-Louis THERON, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Absents représentés par leur suppléant : 4

Alice ARRAEZ représentée par Stéphane BOYER, Bertrand GELLY représenté par Pierre ALAUX, Christophe LLOP représenté par Jean-Claude VITAL, Jean-Michel ULMER représenté par Michel BLANQUEFORT.

Absents Excusés : 48

Jean-Louis ABADIE, Marie BALLESTERO, Stéphanie BARRAU, Claude BASTIER, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Louis BENTAJOU, Jérôme BONNAFOUX, Oliver BRUN, Jacques CANTAGRILL, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, André FRETAY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Joséphine GROLEAU, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Bruno JULIEN, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, François MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Philippe NAVARRO, Louis PASCAL, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Jean-Claude RENAUD, Joël RIES, Thierry ROQUE, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, René VERDEIL.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Décisions prises par le Président du SICTOM Pézenas-Agde

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions prises par le Président, en vertu des délibérations du 17 août et du 8 décembre 2020, qui sont les suivantes :

DC 2021-05
**OBJET : Déclaration d'infructuosité du Lot n°5,
2020-FOU-17 - Fourniture de bacs roulants et afférents, composteurs, matériels informatiques pour leur reconnaissance**

Considérant les propositions reçues dans les délais : 2 pour le lot n°1 ; 1 pour les lots 2, 3 et 4 ; et 2 propositions pour le lot 5,

Considérant l'analyse des offres présentée à la Commission d'Appel d'Offres du 3 février 2021, faisant apparaître les offres des candidats comme recevables sauf pour le lot n°5 composteurs bois et les décisions rendues par ladite commission,

Considérant qu'au regard de l'analyse des 2 propositions reçues pour le lot n°5, celles-ci ne correspondent pas à l'attente de la Collectivité,

Après avoir pris l'attache du Service Technique de la Collectivité,

DECIDE

De classer le lot n°5 Composteurs bois infructueux,

Dit que ce lot sera prochainement relancé.

DC 2021-06

OBJET : Mission d'accompagnement dans le cadre d'une procédure de décharge de fonction

Considérant la nécessité pour la collectivité d'être conseillée dans la procédure de décharge de fonction de l'actuel Directeur Général des Services du SICTOM,

Considérant la proposition faite par Maître Jean-Marc MAILLOT pour l'accompagnement de la collectivité sur l'ensemble du volet juridique de ladite procédure de décharge,

DECIDE

De confier cette mission à Me Jean-Marc MAILLOT, du Cabinet MAILLOT Avocats associés, domicilié 215 allée des Vignes-34980 MONTFERRIER SUR LEZ. Les honoraires sont établis sur une base forfaitaire d'un montant de 1 850 € H.T soit 2 220 € TTC.

Les sommes dues seront payées sur production de factures établies au fur et à mesure de l'avancement du dossier. La proposition ne prend pas en compte un éventuel contentieux pouvant survenir dans le cadre de cette procédure.

DC 2021-07

OBJET : Mission complémentaire à la mission initiale de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du pont roulant du quai de transfert d'AGDE

Considérant la décision du Président N° 2020-09 par laquelle il confiait ladite mission initiale à la société OTCE qui ne prenait pas en compte le lot relatif à la fourniture et la mise en service du pont roulant,

Considérant la nécessité d'avoir une approche technique et financière fiabilisée pour l'ensemble des lots constitutifs du projet de remplacement du pont roulant,

DECIDE

De confier une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre à la société OTCE Languedoc-Roussillon, domiciliée 65 impasse Nicéphore NIEPCE - 34070 MONTPELLIER concernant le lot Pont Roulant, pour un montant de 5 800 € H.T, soit 6 960 € TTC. Le paiement s'effectuera à chaque fin de phase, hors phase AOR qui tiendra compte des 5% versés au terme de la garantie de parfait achèvement.

DC 2021-08

OBJET : Déclaration sans suite et relance d'une procédure

2021-FOU-02 - Fourniture de carburant B100 et prestations de services associées

Considérant le cahier des charges, comportant certaines anomalies, risquant d'entacher la procédure d'illégalité, celles-ci ne pouvant être rectifiées sans modifications substantielles et importantes de la consultation, notamment en ce qui concerne le détail du prix de la fourniture,

Après avoir pris l'attache du Service Juridique de la Collectivité,

DECIDE

De déclarer sans suite la présente consultation.

DC 2021-09

OBJET : Contrat « vérifications et maintenance des extincteurs / RIA / Exutoires »

Considérant la nécessité d'assurer des vérifications et une maintenance préventive une fois par an des extincteurs, RIA et exutoires de l'ensemble des sites du SICTOM (27),

Considérant la proposition faite par la société SAS SERMI, prévoyant l'ensemble des vérifications techniques et spécifiques des installations à chaque intervention,

DECIDE

De signer un contrat de maintenance avec la société SAS SERMI, représentée par M. Christophe BUFFET et domiciliée 12 rue Charles Richet - 34500 BEZIERS. Le contrat est signé pour une période initiale de 1 an à compter du 1^{er} mars 2021, renouvelable 3 fois pour une même durée. Le terme du contrat est fixé à la date maximale du 31 décembre 2024.

DC 2021-10

OBJET : Contrat de Coordination Sécurité Protection de la Santé (CSPS) : Travaux ponts bascule du quai de transfert d'Agde

Considérant l'obligation de mettre en place une mission CSPS dans le cadre des travaux d'installation de ponts bascule à l'entrée du quai de transfert d'AGDE,

Considérant la proposition faite par la société APAVE,

DECIDE

De signer un contrat pour une mission CSPS avec la société APAVE, domiciliée 5 avenue de l'Occitanie - 34760 BOUJAN SUR LIBRON

DC 2021-11

OBJET : Contrat de Coordination Sécurité Protection de la Santé (CSPS) et contrôle technique (CT) : Travaux de remplacement du pont roulant du quai de transfert d'Agde

Considérant l'obligation de mettre en place une mission CSPS ainsi qu'une mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de remplacement du pont roulant du quai de transfert d'AGDE,

Considérant la proposition faite par la société APAVE,

DECIDE

De signer deux contrats relatifs à une mission CSPS (1) et un contrat de contrôle technique (2) avec la société APAVE, domiciliée 5 avenue de l'Occitanie - 34760 BOUJAN SUR LIBRON

DC 2021-12

OBJET : Mission de vérification avant mise en service des appareils de levage du quai de transfert d'Agde (grapin). Travaux relatifs au changement du pont roulant du quai de transfert d'Agde.

Considérant l'obligation de procéder aux vérifications du grapin avant sa mise en service dans le cadre des travaux de changement du pont roulant du quai de transfert d'Agde,

Considérant la proposition faite par la société APAVE,

DECIDE

De signer un contrat de vérification avant remise en service du grapin du quai de transfert d'Agde avec la société APAVE, domiciliée 310 rue de la Sarriette - 34130 SAINT AUNES

Reçu le 29/03/2021 Le Comité Syndical est invité à prendre acte des décisions prises dans le cadre des délégations générales accordées au Président par le Comité Syndical.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu des décisions sus exposées.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.



Le Président,


Sébastien FREY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 29/03/2021 et de sa publication le 29/03/2021

A Nézignan l'Évêque, le 29/03/2021